L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, (MATIN,) 28 DÉCEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 décembre.

Le paquebot *Francis*, arrivé de New-York, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au matin du 9 de ce mois ; ils ne contiennent rien de nouveau d'Europe. Le courrier d'aujourd'hui ne pouvant nous apporter des dates plus récentes, nous ne devons pas espérer de recevoir de nouvelles, à moins que dans le courant de la journée du 9 il ne soit arrivé à New-York quelque batiment d'Europe.

Par la goëlette *Tampico*, venant de Vera-Cruz, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 10 du courant, et de Mexico du 4; ils ne contiennent rien de bien important; voici un sommaire de ce que nous y trouvons de plus remarquable.

Le chef politique de la Barque écrit au gouverneur de l'état de Jalisco, sous la date du 24 novembre, que le 23, le nommé Ignace Vega à la tête d'une bande armée, entra dans la ville de Zamora et qu'après avoir tué six habitants qui, unis à quelques autres, voulurent faire résistance, il mit en liberté tous les prisonniers détenus dans la prison de la ville, brûla les archives de deux administrations publiques, pilla la douane et plusieurs maisons particulières, &c. &c.; en conséquence, le chef politique de la Barque ordonna la réunion des milices de cet endroit, afin d'être en mesure de faire une vigoureuse résistance dans le cas où cette bande se dirigerait sur la Barque. Le gouverneur du Jalisco a approuvé les mesures prises par le dit chef politique, et après avoir écrit au commandant et à l'inspecteur de la milice civique de la ville de San-Juan de se tenir prêts à agir chacun de son côté, il a ordonné à soixante et quinze gendarmes d'aller se mettre à la disposition du maire de la Barque.

Une dépêche du général Bravo, datée du 27 novembre, reçue à Mexico le 30 du même mois, annonce que le commandant de Cruz Grande, Joseph Michel Illescas, a pris et fait fusiller le nommé Polanco, second d'Alvarez: ce partisan de Guerrero avait pénétré à Panzala, avec quatre de ses amis, dans l'intention de soulever les habitants de ce village.

Par une dépêche de M. Mariano Ortiz de la Peña, datée d'Iguala le 28 novembre, le gouvernement général a appris que cet officier avait eu un cheval tué sous lui, par la bande de Gérôme Lopez, au moment que ce dernier quittait Tlacotepec pour se rendre à Acapulco. Il paraît que les révoltés qui s'étaient réunis à Tlacotepec ont abandonné ce poste ; Antonio Palacios, l'un des chefs, qui devait se rendre à Acapulco avec Lopez n'a pu opérer la jonction de son corps avec la bande commandée par ce dernier, et on dit que l'un et l'autre ont été dispersés; plusieurs de ses chefs de bande se sont dirigés vers les côtes.

Une communication adressée au commandant militaire de Vera-Cruz lui a appris ce qui suit: Un nommé Osorno avait projeté d'opérer un soulèvement à San-Andres Chalchicomula, dans le but de piller ce village et d'y commettre d'autres attentats. Heureusement, on eut connaissance de ce fait à Orizaba et à Puebla, et on put mettre, à temps, quelques troupes sur pied pour éviter la ruine de cette intéressante population. Osorno se voyant découvert et poursuivi, se prononça ouvertement et tenta de réunir quelques individus sans feu ni lieu; mais tous ses efforts furent inutiles, et, perdant tout espoir de réussite, il se dirigea vers le sud, sa seul ressource après une entreprise aussi coupable. On ajoute que la nouvelle de cet événement s'étant répandue, les habitants des villages voisins se sont mis à la poursuite d'Osorno, et qu'il sera probablement pris avant d'avoir atteint le terme de sa course. Quelques individus qu'il avait séduits, sont venus se présenter à la garnison de San-Andres en implorant leur grâce; ils ont été traités avec indulgence.

Il paraît superflu d'ajouter aucunes reflexions à des détails tels que ceux qui précèdent, pour prouver ce que nous avancions il y a quelques jours et qui a motivé les réclamations d'un mexicain; savoir, que le Mexique ne jouit d'aucune tranquillité sous l'administration actuelle. Nous nous bornerons à transcrire ici un article du *Registro Oficial*, qui corrobore suffisamment notre opinion :

"Quand les bons patriotes craignaient que les méchants ne renouvelassent dans le present mois de décembre les malheurs de 1828, leurs soupçons n'étaient pas dénues de fondement. Partout les ennemis de l'ordre y ont travaillé de toutes leurs forces; déjà, nous avons publié ce qu'ils tramaient à San-Luis de Potosí, à Silao, à Leon, à Cadereita et en d'autres endroits. Aujourd'hui, le gouvernement vient de recevoir de Jalapa une dépêche extraordinaire, dans laquelle le commandant-général de Vera-Cruz lui dit, sous la date du 2, qu'un nommé Osorno a tenté d'opérer un soulèvement à San-Andres Chalchimula, et que voyant ses espérances frustrées par les mesures qu'avaient prises le gouverneur et le commandant général de l'état de Puebla, il s'est dirigé sur Orizaba où il croyait être bien accueilli; mais y ayant trouvé aussi le colonel Marquez sur ses gardes, il s'est enfui avec quelques uns des siens, se dirigeant vers le sud, ainsi que l'ont déclaré plusieurs individus qui avaient d'abord pris parti avec lui, mais qui l'ont abandonné et sont venus se présenter au colonel Marquez; ce dernier a envoyé plusieurs détachemens à la poursuite d'Osorno."

Nous ne voyons rien de remarquable dans les actes du gouvernement. M. Murfi, consul français à Mexico, a communiqué à ce gouvernement une note de M. Molé, ministre des affaires étrangères de S. M. le Roi des Français, datée du 30 septembre, par laquelle ce monarque reconnaît l'indépendance du Mexique et demande qu'il [illegible] envoyé un agent près de lui, pour con[illegible] république un traité de commerce et d'[illegible].

M. Joaquin Campino, ministre plénipotentiaire du Chili, a [illegible] le 26 novembre au vice-président ses le[illegible]créance. M. Montoyo, chargé d'affaires mexicain près les Etats-Unis du Nord Amérique, est de retour à Mexico; il a, dit-on, rempli sa mission selon le vœu du gouvernement.

COUR CRIMINELLE—27 *Décembre.*

L'Etat contre *Isidro Sirera* } Assaut et batterie.—Le défendeur ayant été trouvé coupable d'assaut et batterie d'une nature grave, sur la personne d'un nommé Antonio Gutières, dans le mois de juillet dernier, a été condamné à un emprisonnement d'un an, et à payer les frais du procès.

L'Etat contre *Bailers Wallace.* } Larcin.—Le défendeur ayant été convaincu d'avoir volé une clarinette, a été condamné à un emprisonnement aux travaux forcés pour le terme de deux ans, et à payer les frais de procédure.

L'Etat contre *Silas Gay.* } Larcin.—Le défendeur ayant été convaincu d'avoir volé deux montres; et le jury l'ayant recommandé à la clémence de la cour, a été condamné à un emprisonnement pour le terme d'un ans, et à payer les frais du procès.

L'Etat contre *H. C. Conn.* } Opposition à la loi.—Le défendeur ayant été convaincu de s'être opposé à l'exécution d'un *warrant* légal, par un des députés-marshals, a été condamné seulement à un emprisonnement de quinze jours, à payer une amende de vingt-cinq piastres et les frais du procès, la cour ayant pris en considération la bonne conduite de l'accusé.

La cour s'est ensuite ajournée jusqu'au lundi 3 de janvier prochain.

LES DEUX AVIS.
(HISTORIQUE.)

"Oh! monsieur, voudriez-vous qu'après une révolution où l'on a mis tant de sobriété dans la colère et d'économie dans la vengeance; qu'après quatre mois révolus depuis cette crise sublime où les républicains les plus ardens et les plus sincères se sont désistés de la raideur de leurs opinions pour saluer, de concert avec les dissidens, un monarque citoyen (désintéressement unique dans les fastes du monde) l'échafaud redressât soudain ses poteaux sanglans, son couperet qui tue et sa table de mort !

—Certes, monsieur, c'est là mon avis. Je ne me ferai pas pour vous plaire le courtisan empressé de cette philantropie d'apparat qui ne manifeste tant de sensibilité pour ses compatriotes en général que pour avoir occasion de sauver plus particulièrement ses assassins.

Eh! monsieur, j'aime autant, et plus que vous peut-être, notre grande nation, si digne de donner l'exemple de la liberté au reste du monde comme aussi celui de la clémence.

—La clémence, monsieur, est un sentiment qui ne perce pas dans l'amertume de vos discours; mais j'insisterai, dussiez-vous ne pas me pardonner d'être ferme dans une opinion qui vous déplait. Que la peine de mort disparaisse presque entièrement de nos codes, je le veux; car il est horrible que le faux monnayeur coure ce risque, au lieu d'être condamné à frapper de la monnaie de bon aloi pour sa patrie. La fille infanticide, coupable sans doute, mais flétrie d'avance, je ne sais pourquoi, et rendue marâtre par vos préjugés, ne peut périr sans dire aux tribunaux qu'il sont plus coupables qu'elle; car si elle arrête la vie et l'avenir dans le germe de son fruit, eux foulent sous les pieds l'arbre, un arbre plein de sève, et qui pour un fruit de moins peut donner par la suite des fruits au monde et des moissons à l'espèce humaine. Que sur ce point et sur tant d'autres où le jury se revolte d'être le complice d'une barbarie légale, une modification salutaire soit généralement demandée, je le conçois, je le désire aussi; j'y emploierai mon intelligence, mes prières et ma vie; mais ici la question est plus large que vous ne voulez le voir, et renferme plusieurs pages de notre avenir constitutionnel.

—Ces pages seront de sang, si l'on vous en croit, monsieur: elles raviveront ces passions terribles dont quelques-uns de nous ont craint le retour à l'apparition des funestes ordonnances. Voyez un peu, je vous prie, ces hommes du Calvados, victimes d'incendies que, non sans vraisemblance, ils pouvaient attribuer au calcul du machiavélisme, à dessein de recréer les commissions vagabondes des cours prévôtales. C'est sur leur sol, noirci de décombres, qu'ils ont saisi les coupables. Les ont-ils massacrés? quelque démonstration terrible a-t-elle fait frémir pour la vie de ceux qu'ils arrêtaient! Non, il y a eu du silence, du calme, de la mansuétude même autour de ces hommes saisis et désarmés. Oh! si le bon populaire avait voulu leur mort, quel bond puissant il eût fait sur eux pour les écraser.

—C'est qu'il ne voulait que la justice, et que justice devait se faire à Paris. Parbleu, vous me la baillez belle! Voilà un terrible miracle de douceur, une singulière protestation contre la peine de mort, que de les envoyer à leurs juges. Je pense que vous voulez rire.

—Le sujet n'est pas assez frivole pour cela. Quatre mois sont passés, monsieur; et ces passions qui veulent des échafauds, auxquelles il faut des têtes pour jouer, n'évoquent dans mon âme que des souvenirs penibles, que des analogies désastreuses. Plût au ciel que ces misérables eussent pu fuir sans compliquer par leur presence au milieu de nous les embarras de notre situation ! Mais au moins qu'on les chasse, en proie à l'anathême, marques au front comme Caïn, et ce sera un assez grand supplice que d'errer maudits à l'étranger hors du soin de la patrie.

—Quelle extravagance! Ce sera, dites-vous, un supplice? Non, ce sera leur joie, car ils n'ont pas de patrie ; les cours leurs tendront les bras; si large que soit le cercle parcouru par la révolution sur le sol européen, il y a des tyrannies debout, des ministres infâmes dont les bayonnettes du soldat protègent encore la politique. Là, ils seront reçus à bras ouvert, sous des arcs de triomphe, par des femmes dépravées; puis ils s'asseyeront à des banquets où couleront à flots des vins de France, et dans leurs hymnes impies, gorgés de débauches, ils se conteront avec des éclats de rires et les incendies dans nos fermes ont été la proie, et le mauvais genre de nos braves des trois jours qui les ont écrasés sur les marches du Louvre. Allez, monsieur, qui vous fatiguez par anticipation à pleurer sur le compte de ces dignes personnages, soyez sûr que si chacune de vos larmes était une tonne de Madère, ils se hâteraient au plus vite de les boire, dans le cas où leur dernière coupe avalée devrait être le signal de notre extermination.

—Qui en doute! Mais est-ce une raison! En sommes-nous à la loi du talion des Caraïbes? Dois je imiter la férocité du tigre! Parce qu'il s'est cru fort et s'est montré furieux, dois je, quand je suis calme et qu'il est abattu, repaître ma vue de son supplice, m'amuser de son meurtre, rivaliser de frénésie et faire à froid de la colère contre l'impuissance?

—Et ne vous en amusez pas, mais finissez-en! Qui vous dit de jouer, de rire et de danser? Vous cherchez de l'hébreu dans mes paroles, des hyéroglyphes dans la clarté du jour. Franchement, s'il se fût agi de votre tête et de la mienne, eût-on hâté cette proposition! Elle est toute individuelle, toute entière à l'avantage de quatre à cinq scélérats.

—D'abord, pourquoi pas? Etablir un principe sublime sur un à propos ou sur un autre, c'est toujours l'établir, et vous devriez peut-être avoir la bonne foi de vous rappeler que bien avant ceci j'étais l'ennemi de l'assassinat juridique et l'adversaire de la guillotine. Vous-même, si je ne me trompe, raisonniez jadis en ce sens; mais il paraît que vous avez des principes élastiques et une dialectique de circonstance.

—Cela est faux. Ma dialectique n'a pas ployé, car nous n'avions jamais prévu le cas particulier où les dépositaires de l'autorité publique feraient d'un sceptre un poignard, et de la puissance une St.-Barthélemy. Or, tout ce qui nous sépare est dans ceci. Eh! monsieur, on exige d'un journal un cautionnement: or, dites-moi quelque large que soit son influence, est-elle comparable à celle d'un ministre? Mais, dit-on, c'est une garantie contre sa turbulence. Eh bien! je l'admets, je n'examine pas, je passe condamnation: mais où était, je vous prie, le cautionnement ministériel! Quelle fortune serait assez colossale pour avancer l'équivalent des torts qu'un parjure, qu'une concussion, qu'un complot ferait peser sur la nation entière. Eh! sans doute, une tête jetée par le bourreau dans un panier pour la porter à la fosse de Clamart, n'est pas l'équivalent de dix mille hommes tués, de toute une ville qu'on ravage, du commerce national suspendu, des banqueroutes qui suivent, et de la misère du pays. Mais enfin, cette tête, ce bourreau, ce panier, voilà toute la responsabilité possible pour un ministre. Otez tout cela, la conspiration devient facile à la main, et la conspirateur s'en raille, parce qu'il n'est pas de cachot éternel et de galères à perpétuité pour ces don Juan de l'humanité. Si la peine de mort doit être conservée, monsieur, c'est sur ce point seulement; car d'un coup de plume sur un papier à travers les fumées d'un bal, ou dans les bras d'une prostituée, un ministre ruine des provinces, ébranle un monde, et peut faire couler des flots de sang. Vous voyez que la question n'est pas de vengeance isolée dans mon cerveau, ni d'occasion, ni de parti; c'est un principe d'avenir constitutionnel; une nécessité, cruelle, dure et brutale, comme toutes les nécessités.

—Le bourreau vous saura gré, monsieur, de lui réserver une telle retraite, et d'abord, pour commencer, pourriez-vous me dire ce qui vous en reviendra de la part de ce haut fonctionnaire, par tête qu'il fera tomber?

—Tout juste autant que les carlistes vous donneront d'or pour plaider si parfaitement la cause de leurs excellens amis."

Ce mot était à peine dit, que celui qui l'avait prononcé reçut un soufflet. Il s'élança sur l'offenseur et le saisit à la gorge. On les sépara; il se donnèrent un rendez-vous, et le lendemain matin, l'adversaire de la peine de mort tua raide son antagoniste d'un coup d'épée. *(Figaro.)*

PARIS, 18 octobre.

—Hier, vers trois heures, un grand nombre de curieux, parmi lesquels on remarquait l'ambassadeur d'Autriche, M. d'Appony, le colonel Craddock, M. de Clarac, M. Quatremère de Quincy et plusieurs artistes distingués, se trouvaient réunis à la fonderie de MM. Inger et Soye, rue des Trois-Bornes, n. 28, faubourg du Temple. Il s'agissait de couler, en bronze, la statue du roi Stanislas, destinée à la ville de Nancy, et dont le modèle est dû au talent de M. Jacquot. On avait commencé par couler le buste du roi, d'après le beau modèle de M. Lemaire: l'opération, faite d'après un nouveau procédé de M. Soyé, avait parfaitement réussi.

Vers trois heures, le fourneaux contenant les 29 milliers de bronze environ, destinés à couler la statue, a été ouverts; la matière en fusion offrait un admirable aspect, et tout annonçait un succès complet, lorsqu'un sifflement s'est fait entendre; bientôt la matière s'est élancée comme un volcan, au milieu d'un tourbillon de fumée. Une partie de la toiture de l'atelier a été enlevée, et toutes les personnes présentes ont été en un instant couvertes de débris. Heureusement, aucune n'a péri; mais plusieurs ont été brûlées cruellement. Un peintre entre autres, M. Forestier, a reçu des blessures graves aux mains et à la figure; on l'a pansé au millieu de douleurs atroces. Plusieurs dames qui étaient présentes ont été préservées par l'éloignement où elles se trouvaient; mais leurs cris ajoutaient à cette scène d'effroi.

M. le duc d'Orléans devait assister à la fonte de cette statue ; fort heureusement, il a fait savoir à une heure que ses occupations ne lui permettraient pas de venir.

On croit que cet affreux accident a été causé par l'engorgement d'un des events destinés à donner passage à l'air renfermé dans le moule, au moment où la fonte s'y serait introduite.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Jubilee, Chaddock, Liverpool, L. Millaudon.
Navire Caravan, Drummond, Malaga, Cockayne, Watts, and co.
Goel. Hope, Burdick, Savannah, L. H Gale
Bateau à vapeur James O'Hara, Jobes, Mobile, E Whitehead.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Grampus, Wood, de la Balise ayant laissé en mer par la passe du N. E. la barque Henry Astor, tirant 13½ pieds d'eau—il a touché au port la goel. Shark. Il est parti de la Balise le 26, à 4 heures après midi: le navire Montpelier, venant de N.-York, avec des trois goelettes E.-Unis, était en dehors. Rien de nouveau en rivière.

Goel. Mark, Pascal, de Tampico, avec ces, cuirs et passagers.

Goel. Eagle, Bald, de Charleston, avec du riz.

Bateau à vapeur Pocahontas, Swaine, Bayou Sarah, avec 151 balles coton a J. Linton, 133 à Williams et Lee, 114 à J Hagan et co. 111 à Reynolds, Byrne et co. 14 à M White, 40 à N et J Dick et co. 39 à A Fisk et co. 33 à Forstall et Musgrove, 27 à N Cox—27 pas.

Bateau a vapeur Patriot, James, Louisville, avec 1885 bls graisse, 200 do porc à M F Maher, 300 do 62 bls graisse, 100 do whiskey, à J Sloog, 160 do 50 bls farine a C D Jordan, 42 bls huile a Bridge et Vose, divers articles à J Joley, Dumarin et Sloane, et aux proprietaires a bord—94 passagers.

Bateau a vapeur Powhatan, Louisville, avec un superbe chargement de porc, graisse, whiskey &c. a Whitall, Jaudon et co. W M Beal, Townsley et Prior, Yorke, Macalester et co. M F Maher, J Sloo Jr.—40 pas.

Bateau a vapeur Lafourche, Moorhead, Louisville, avec un superbe chargement de farine, rouleaux corde, toile d'emballage, bœuf, porc, jambon, whiskey, etc &c. a divers—50 pas.

Bateau a vapeur Planter, Jarreau, d'Alexandrie, avec 242 balles coton à J Linton, 214 à J Hagan et co. 39 a A Fisk et co.—7 passagers.

Bateau à vapeur Brandywine, cap. Hamilton, Smithland, avec 1745 balles coton, bœuf, whiskey, plomb en saumon etc. à divers—62 pas.

Bateau à vapeur Cora, Jackson, Louisville, avec des cordes d'emballage, graisse, coton, porc etc. à J Lambeth, A Fisk et co. Bagley et Merritt—50 pas.

Bateau à vapeur Coosa Caia, du Bayou Sarah, avec un chargement de coton a divers.

MEMORANDA.

Expédié à New-York pour ce port, 8 décembre, navire Blackstone, Martin.

☞ On rapporte que la goëlette Commodore Decatur, capitaine Kennedy, de Madisonville pour ce port et chargée de briques, a sombré dans le lac jeudi dernier, au soir. Le capitaine et les passagers sont les seuls qui aient pu se sauver : cinq personnes se sont noyées.

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par
28 déc J. MAGER.

UN très-joli assortiment de MANTEAUX en drap, à vendre à bon marché au No. 7, rue de Chartres.
28 dec JAMES BURK.

UN jeune-homme bien recommandé, connaissant la ville, et qui désirerait se livrer au commerce, peut se présenter rue Royale No. 116. 28 décembre

PORC, HUILE, CORDE D'EMBALLAGE.
136 barrils porc mess, inspecté, 34 dito prime, 8 dito de Joles,
50 barils huile de lin, et
98 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
28 déc STETSON & AVERY, rue du Camp

FARINE ET LARD.
1000 barils farine fraiche de l'Ohio, 1600 barillets pièces de lard,
A vendre par STETSON & AVERY,
28 déc rue du Camp

A vendre ou à affermer pour un certain nombre d'années,
LE LOT DE TERRE et la MAISON situés rue des Remparts, No. 34; la maison consiste en quatre chambres, deux cabinets et une dépense, une bonne cuisine avec chambre de domestique, un puits, et toutes autres commodités qu'on peut désirer dans une famille. Il y a de plus un petit jardin, dans lequel se trouvent plusieurs oranger en rapport.
Aussi une négresse créole fortement constituée, d'une bonne conduite, et pouvant faire toute espèce de travail dans un ménage.
Pour les conditions, s'adresser à M. S. Wilson, sur les lieux. 28 déc ☞

Théatre d'Orléans.
Mardi, 28 Décembre.
Matin et Soir,
OU LA FIANCÉE ET LA MARIÉE,
Vaudeville en deux actes, par MM. Dartois et Eugène ; précédé du
PRISONNIER ou la RESSEMBLANCE
Opéra en un acte, paroles d'Alex. Duval, musique de Della-Maria. Le spectacle commencera par
LE CI-DEVANT JEUNE-HOMME.
Comédie en un acte, par MM. Merle & Brazier.
INCESSAMMENT—GUILLAUME TELL, opéra nouveau.
LES MORALISTES, vaudeville nouveau.

SALLE D'ORLEANS.
L'ADMINISTRATION de la Salle d'Orléans a l'honneur d'informer les Dames de cette ville quelle fera l'ouverture de la dite salle *Samedi prochain 1er. Janvier* 1831, par un grand Bal Paré et Masqué dans lequel ne seront admises que les dames qui auront reçu des billets personnels d'invitation.
Aucun billet de dame ne sera délivré le jour du bal.
Le prix pour les cavaliers est de $1.
27 déc—5

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.
MERCREDI, 29 Décembre 1830.
Grand Bal Paré.
Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
27 décembre—3

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE,
18ÈME. CLASSE.
☞ Le tirage aura lieu Samedi 1er. Janvier.
GROS LOT.
12,000 PIASTRES!
PROSPECTUS :

1	Lot de	12,000
1	do. de	4,000
1	do. de	1,200
1	do. de	900
1	do. de	800
1	do. de	684
6	do. de	600
6	do. de	400
6	do. de	200
155	do. de	45
155	do. de	20
624	do. de	8
7,800	do. de	4

PRIX DES BILLETS:
Billets entiers $4—demis et quarts en proportion. Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.
On pourra se procurer des billets AU BUREAU DU DIRECTEUR.
2 déc No. 81, Rue de Chartres

CASTORS SUPERFINS, &C.
MALCOM M'CALLUM, rue de la Levée, No. 80, près la rue Jefferson, vient de recevoir par le paquebot Francis, un assortiment de Castors ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus recherché. Il reçoit aussi un assortiment de bottes, souliers et vêtemens par le même paquebot, ainsi qu'un envoi d'habillemens de qualité supérieure par le navire Jane, de Glasgow, dans le dernier goût de Londres. 28 d.

Chevaux épaves.
IL a été conduit par le capitaine de la garde de ville à l'écurie publique de G. B. Fauchet, rue Royale, No. 176,

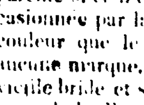

DEUX CHEVAUX américains, l'un âgé de neuf ans, de couleur bai clair, très maigre, nouvellement ferré des deux pieds de devant, sans aucune marque apparente si ce n'est une écorchure sur le dos occasionnée par la sellette. L'autre de la même couleur que le précédent, à queue courte, sans aucune marque, âgé d'environ dix ans, avec une vieille bride et selle couverte d'une chabraque en peau de buffle.

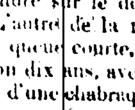

Les propriétaires des dits chevaux sont invités à les réclamer, en payant les frais de nourriture et d'avis. Dans le cas contraire, ils seront vendus le samedi 15 janvier, par P. A. Guillotte, au lieu ordinaire des ventes d'animaux.
28 dec—3

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin rue Toulouse :
Vin en caisse, Chateau Béclair, rouge, très-bonne qualité,
Do. Château-d'Yson,
Do. Champagne blanc mousseux,
2 malles Mouchoirs madras de goût.
27 déc FERRET & CHERBONNET.

DEMANDE.—On désirerait trouver un bon ouvrier pâtissier, expert dans son état, et pouvant donner quelques renseignemens sur son compte. Pour les conditions, s'adresser chez le soussigné, rue Royale entre St. Pierre et Orléans.
27 décembre—3 LÉON GIRARD.

VENTE A L'AMIABLE.
LE soussigné a plusieurs meubles de maison presque neufs, une batterie de cuisine en faïence qu'il offre à vendre à bon compte, aussi une négresse bonne cuisinière et blanchisseuse qu'il pourra louer un ou deux mois et ensuite la vendre. VICTOR DE LA COVA.
21 déc—☞ Rue St. Louis, No. 40.

Boite perdue.
UNE boite marquée G. HOLTIN, en débarquement du navire Warren, a été perdue. La personne qui l'aurait en sa possession voudra bien en informer à bord du dit navire. 23 déc

GRAISSE.—A vendre par
23 déc J. MAGER.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Helvetia du Havre, un nouvel assortiment de Fleurs artificielles, d'une grande fraicheur et *extra fines* ;
Un assortiment de cartonage et d'objets pour le jour de l'an ;
De la Crême de concombre très fraîche,
Crême cométique d'amandes amère de Demarson,
Pommades surfines en vases riches,
Pâte d'amende liquide, à toutes odeurs,
Eau de fleur d'orange de Paris,
Savon aux jaunes d'œufs pour nétoyer la tête,
Lait de concombre et d'amande &c. &c.
A vendre au NOUVEAU BAZAR, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, à côté de M. Pecquet.
27 déc. L. CHOISNE.

TABAC.—100 surons tabac de la Havane, de première qualité, (de la Buelta) à vendre par M. S. ISRAEL & CO.
17 déc—☞ No. 40, rue Toulouse.

DOUVES.—Les soussignés ont constamment à vendre des Douves de Pipe, de la meilleure qualité. M. S. ISRAEL & Co, rue Toulouse, entre Bienville
7 déc—☞ Chartres, 40

POUR TAMPICO.
La goëlette EMPEROR, capitaine J. G. Martique, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous huit jours pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [28 déc—5] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.
La belle goëlette mexicaine, fine voilière PAULINA, capitaine Magruder, partira IMMÉDIATEMENT. Pour frêt de quelques ballots ou passage, s'adresser à TUYES & Co.
dec 27 Rue Royale No. 73

PARA TAMPICO.
Saldrá á la mayor brevedad, la hermosa y muy velera goleta mejicana LA PAULINA, su capitan Magrudez, admite algunos bultos por flete, igualmente admite pasageros. Darán razon en casa de TUYES Y COMP.
27 de diciembre No. 73, calle Real.

POUR LA HAVANE.
La jolie goëlette fine voilière FORTUNA, Cap. PEARSON, est maintenant prête à prendre du chargement, et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
24 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier première classe GEORGES, capitaine FALES, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à W. G. HEWES, Rue du Camp, No. 9, ou à P. B. PENNY,
18 déc Rue Bienville, No. 28.

POUR NEW-YORK.
100 balles coton sont demandées pour compléter le chargement du brick (A1) SARDIUS, capitaine Daggett. S'adresser à Wm. G. HEWES,
23 déc rue du Camp No. 9

POUR TAMPICO.
La belle goëlette ALTAMIRA, fine voilière, partira pour le susdit port samedi 25 du courant, avec le frêt qui pourra être offert d'ici à cette époque. Elle peut encore admettre quelques passagers, en s'adressant à temps au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à VICTOR DE LA COVA,
22 déc. rue St. Louis, No. 46.

POUR LE HAVRE.
Le brick AVIS, capit. VINSLOW, sera expédié sous peu de jours ; pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BOSTON.
Le beau navire neuf HELVETIA, capitaine B. F. MINER, chargé maintenant à la cote et sera prêts dans quelques jours à prendre quelque peu de fret. S'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick KNOTT, capitaine Wooster, en chargement au haut de la cote, peut prendre environ 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp

POUR BOSTON.
Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à J. W. ZACHARIE & Co.
11 déc.

DEMANDE
D'un navire de 250 à 300 tonx. pour l'Europe. S'adresser à STETSON & AVERY.
4 déc Rue du Camp, No. 27.

A FRETER.
La goëlette DART, capit. Adams: est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

A VENDRE OU A LOUER.
LA DISTILLERIE appartenant au soussigné, avec ses dépendances, prête à être mise en activité, ainsi qu'avec autant de nègres qu'il en faudra pour son exploitation ; elle est située à un mille et demi du bas de la ville. S'adresser à DAVID OLIVIER,
14 dec—12 Rue Conti, No. 84.

Avis au Public.
MADAME PRUDHOMME, maîtresse couturière de Philadelphie, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle se chargera de confectionner des robes dans le dernier goût et avec le plus grand soin. Elle a été long-temps établie à Philadelphie, et peut donner d'avance, aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, l'assurance qu'elle les satisfera pleinement par son exactitude et par l'entente qu'elle a, tant des modes du pays que de celles d'Europe.
Sa demeure est rue Ste.-Anne, No. 117, entre Bourbon et Dauphine. 24 dec—6

232 BARILS farine, 12 bls. whiskey, 100 bls. patates, en débarquement et à vendre par P. B. PENNY,
22 déc Rue Bienville, No. 28.

PORC nouveau, *mess* et *prime*; Graisse en feuille ; Corde d'Emballage du Kentucky, de première qualité ; Farine fraiche de l'Ohio ; Huile de lin et de sperme, à vendre par STETSON & AVERY,
22 déc Rue du Camp.

A VENDRE
DEUX SUPERBES TABLEAUX dont un représentant l'amour et Psyché en grandeur naturelle chef-d'œuvre du célèbre peintre Valin. ☞ On peut les voir à toute heure du jour chez Mr. Jourdan, libraire, moyennant deux escalins par personne. 17 déc—☞

EL abajo firmado toma licencia de avisar á los comerciantes que trafican con Méjico y á los otros, que tiene en su establecimiento de Prensa de Algodon, esquina de las calles de Common y St. Charles, UNA PRENSA HYDRAÚLICA de primera calidad y en buen órden, con la cual puede imediatamente prensar y poner en fardos todas especies de Mercancias, Cueros, Peleterias &a. con mayor cuidado y despacho.
17 diciembre—12 GEO. WELSH.

J. Anglaire,
Rue Royale entre les rues Ste. Anne et Dumaine No. 231,
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Hâvre, un assortiment de JOUAILLERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, plaqué en argent; BIJOUTERIE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes. 17 déc—3

INDIGO.—27 surons d'indigo de Guatemala de première qualité, à vendre par M. S. ISRAEL & CO.
17 déc—☞ No. 40, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 29 du courant, il sera vendu dans son magasin, 10 heures du matin,
4 bts. Ferblanterie, récemment errivés ;
Bas de coton; Batiste, &c. 28 déc.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. CHARLES.

COUR DES PREUVES.—Le Mardi 25 Janvier prochain, à 9 heures du matin, sur l'habitation ci-après décrite, il sera vendu à l'encan public par le juge soussigné, les objets mobiliers et immobiliers appartenant à la succession de Dame Marie-Joseph Bourgeois, veuve de M. François Brou et consistant

1o. En une HABITATION située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ dix lieues au-dessus de la Nlle.-Orléans; cette propriété qui sera vendue avec quinze arpens de cannes non en matelas, est bornée dans sa partie supérieure par l'habitation de M. Abraham Bourgeois, dans sa partie inférieure par celle de M. Zénon D'Arinsbourg et mesure cinq arpens de face au dit fleuve, sur quatre-vingt de profondeur.

NOTA.—La portion de sucrerie appartenant à la dite succession et dont la totalité est sa propriété indivise par tiers avec M. Abraham Bourgeois et mad. veuve Toulzane, sera vendue séparément quoique la susdite sucrerie se trouve en partie construite sur l'habitation sus-mentionnée. Et l'acquéreur ne pourra être tenu d'enlever la portion vendue que six mois après le jour de la vente.

Les diverses bâtisses qui quoique dans la cour de l'habitation n'appartiennent pas à la succession, ne seront par conséquent pas vendues ; on les désignera le jour de la vente et les propriétaires de ces bâtisses ne pourront aussi être tenus de les enlever que six mois après la dite vente.

2o. Vingt Esclaves des deux sexes et de différens âges.

3o. Treize Chevaux, cinq paires de Bœufs de tire et deux vaches.

4o. Des Charrues, des Harras et autres objets pour l'exploitation de l'habitation.

5o. L'argenterie, le linge et les meubles de la maison.

Conditions :—Les objets de nature mobilière, payables en mars 1832; l'habitation, les esclaves et la portion de sucrerie seront payables un tiers en mars 1832, un tiers en mars 1833 et un tiers en mars 1834, le tout sur billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les immeubles jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'actes de vente, d'hypothèque, de quittance, &c. à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 20 déc. 1830.
J. M. MOREL GUIRAMAND,
27 dec—10,2ps Juge.

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. G. Brown vs. Burke.

EN vertu d'un writ de fieri facias; à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 11 janvier 1831, à 4 heures, au Principal, une Montre en or No. 3493, saisie dans l'affaire ci-dessus.
28 déc. L. DAUNOY, marshal.

J. Hertsnog vs. Frederick Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité: j'exposerai en vente, jeudi 13 janv. 1831, à midi, à la bourse, un Cheval saisi dans l'affaire ci-dessus.
28 déc. L. DAUNOY, marshal.

Jn. Tassy vs. D. L. Johnson.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. juge B. Beauregard, j'exposerai en vente, mardi 11 janvier prochain, à 4 heures, au principal, divers objets saisis dans l'affaire ci-dessus.
28 déc. L. DAUNOY, marshal.

A. A. Suranez vs. C. Bonnet.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi 10 janvier prochain, à midi, à la bourse, un Mulet et un dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.
28 déc. L. DAUNOY, marshal.

Gaulhiac contre C. Bonet.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 5 de janvier prochain, à midi, un dray et deux mules, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
24 déc Marshal.

AVISO.
EL CONSULADO MEXICANO se ha trasferido de la calle de los Almacenes á la de Chartres, casa Num. 75.
24 de diciembre.

CONSULAT MEXICAIN.
LE bureau du CONSULAT MEXICAIN est ouvert pour les affaires de ce ressort depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, rue de Chartres, No. 75, au premier étage de la maison de M. Landreaux, la porte à côté du bureau de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane.
FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,
24 déc—3 Consul.

CLOUS COUPÉS.
250 barrils en débarquement du navire John Hall, à vendre par
23 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

RUE DE CHARTRES, No. 7.
LE soussigné a reçu de Philadelphie, par le brick Ella, un nouvel assortiment D'HABILLEMENS d'homme, drap très-fin, qu'il vendra à très bon marché.
☞ Les habitants et les marchands de la campagne sont invités à venir voir ces marchandises. [23 déc] JAS. BURK.

CLAUDIUS REDON, DE NEW-YORK,
A l'honneur d'informer les dames et messieurs de cette ville et le public en général, qu'il a ouvert aujourd'hui, dans la rue de Chartres, No. 103, à l'ancienne résidence de Mrs. Kohn & Bordier, un SUPERBE MAGASIN consistant en un joli assortiment de montres, pendules, jouailleries et généralement en articles de fantaisie, qu'il offre à vendre en gros et en détail. Les marchands de la campagne pourront être servis avec promptitude et à des prix raisonnables.
Son fonds consiste en : jouailleries en filagrames, des manufactures françaises et américaines, de très-bon or et faites dans le dernier goût ; des ornements en perles fines, boucles d'oreilles, épinglettes, &c. bagues en diamants, épinglettes dito, boucles d'oreilles et boutons de col dito; aussi, des objets en argent et plaqués, ornemens en jais, corail, et autres ; montres-dites *patent-lever*, unies et très-riches, en or ; montres de L'épine et à répétitions, pour femmes et pour hommes, en or ; idem en argent, de diverses façons, et pendules ornées, de toutes descriptions.
Boites en musique pour femmes ; idem en écaille ; idem ordinaires, jouant 2, 3 et 4 airs.
Un grand assortiment de bracelets, richement ornés, chaînes de cou et de sureté, ceintures, et boucles de ceintures, boucles d'oreilles, épingles, etc. etc. Aussi, les mêmes objets en noir, ouvrages de Berlin ; une quantité de porte-crayons en or et en argent ; peignes en écailles de l'Inde et du Brésil, ouvrage bien travaillé ; colliers en cire et en verres de différentes grandeurs et couleurs ; des boîtes de parfumeries, &c. &c. Il offre également à vendre une quantité de vin de Madère, par douzaines, du Champagne et du Bourgogne de la meilleure qualité.
P. S. Mr. Ferdinand H. Wagner, horloger de Genève, étant attaché à cet établissement, se chargera de réparer les montres et pendules, chronomètres et boites à musique ; il fait toute espèce d'échappements, ainsi que des jouailleries de toutes descriptions, à des prix modérés.
20 décembre—1m

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez
26 nov J. MAGER.